

Séance du 13 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. **Pascal RENARD** – Maire.

Etaient Présents : DAGUIER Miguel - DESLANDES Stéphanie - DURAND Marina - FORGET Jean-François - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - LECHAT Pascal - LECOURT Alain - LE ROUX Laure - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

Absents excusés : DESLANDES Stéphanie - FORGET Jean-François - HEURTEBIZE Grégory

Absents :

Secrétaire de séance : PIEAU Mireille

M. FORGET Jean-François a donné pouvoir à M. HEURTEBIZE Grégory

Nombre de Conseillers :	
En exercice.....	13
Présents.....	10
Votants.....	10
Date de convocation : 07/02/2025	

M. HEURTEBIZE Grégory s'est retiré de la table du conseil municipal à 20h04 pour se mettre dans le public
M^{me} DESLANDES Stéphanie a quitté la salle du conseil municipal à 20h05

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance :

- 01 – PETITE ENFANCE** : Proposition d'installation d'une micro-crèche et choix de son emplacement,
- 02 – CIMETIERE** : Demandes de subventions pour la création du nouveau cimetière,
- 03 – DIVERS** : Demande de subvention pour l'association ISEN OUEST Brest,
- 04 – Questions diverses.**

M. HEURTEBIZE Grégory interrompt M. le Maire et demande des excuses publiques suite à son mail.

M. RENARD Pascal, maire, rappelle qu'il y a un ordre du jour à respecter.

M. HEURTEBIZE Grégory quitte la table du conseil municipal et se met dans le public à 20 h 03

M^{me} DESLANDES Stéphane arrive à 20 h 04 et quitte le conseil municipal à 20 h 05.

PETITE ENFANCE : Proposition d'installation d'une micro crèche et choix de son emplacement

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus beaucoup d'assistants maternels à la Bazoge Montpinçon.

Un projet de micro crèches de 12 places est envisagé par Mayenne Communauté sur quatre communes de son territoire.

Les conditions pour accueillir ce projet sont les suivantes :

- ✓ Céder le terrain, entre 250 et 300 m², à titre gratuit,
- ✓ Défense incendie à moins de 200 mètres,
- ✓ Viabiliser le terrain (eau, électricité, fibre optique, assainissement...)

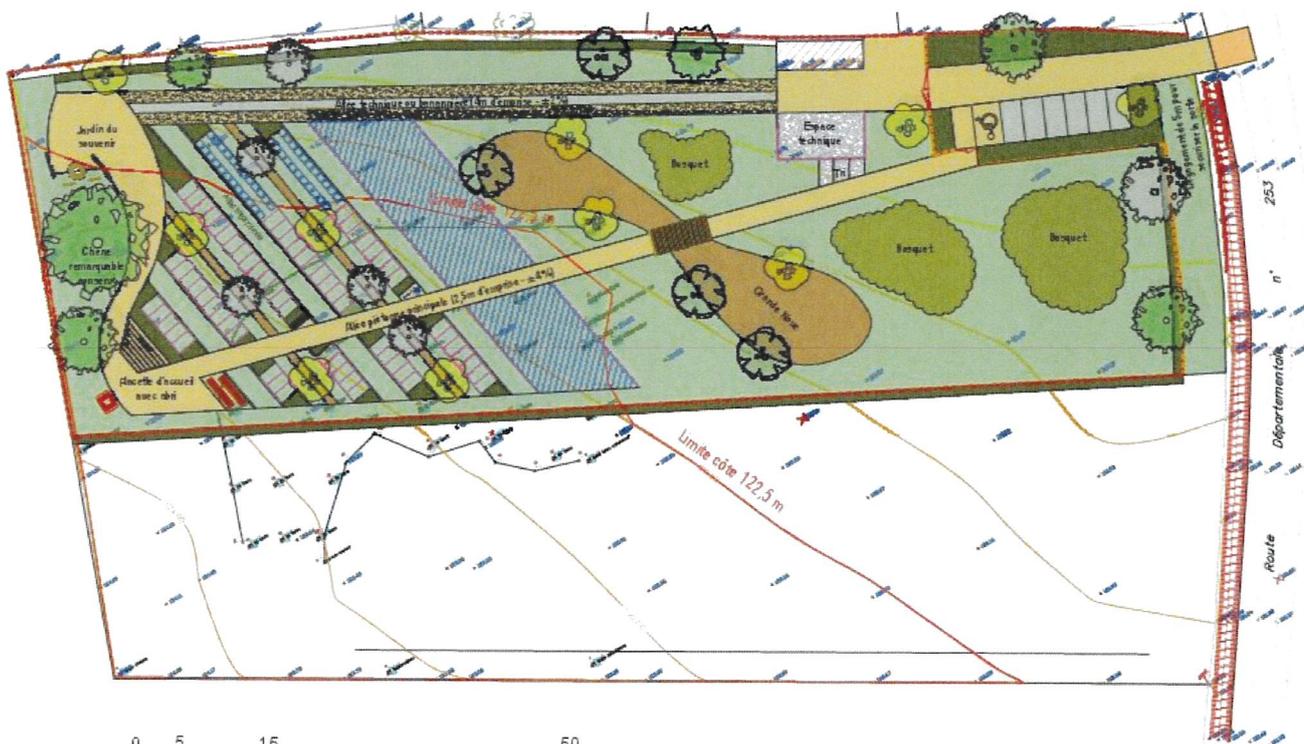
Pour poursuivre ce projet, il est nécessaire de budgétiser le prix d'une borne à incendie à proximité du centre de loisirs.

Après discussion, les élus donnent leur accord de principe pour ce projet

202506 – CIMETIÈRE : Plan de financement et subventions

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22/10/2024 nous avons retenu la proposition de FEUILLE A FEUILLE pour réaliser les premières esquisses du futur cimetière.

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse réalisée.



Pour ce projet, Feuille à Feuille a estimé les travaux de la manière suivante :

Dépenses

Travaux préparatoires et réseaux.....	21 700,00 €
Revêtement de sol.....	61 850,00 €
Mobiliers ouvrages	64 910,00 €
Plantations.....	30 000,00 €
Bardage bois en douglas sur bâtiment existant	13 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	16 000,00 €
TOTAL.....	207 460,00 €
TVA à 20,00 %	41 492,00 €
TOTAL TTC	248 952,00 €

Recettes

DETR au taux de 20 % (plafonnée à 50 000 €).....	10 000,00 €
Reste à charge	238 952,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- ⇒ de **valider** l'esquisse pour la création du nouveau cimetière.
- ⇒ de **valider** le plan de financement estimatif à la somme de 207 460,00 € HT soit **248 952,00 € TTC**.
- ⇒ de **solliciter** la subvention DETR au titre de l'année 2025.

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00
--

202507 – COMPTABILITE : Demande de subventions

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de partenariat de l'association ISEN OUEST Brest.

L'association recherche des sponsors pour financer leur participation à la Course Croisière EDHEC 2025, la plus grande régata étudiante d'Europe.

Dans ce dossier, elle nous propose plusieurs formules pour soutenir leur projet pour un montant minimum de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- ⇒ de **ne pas verser** de subvention pour ce projet.

AUTORISE

- ⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour : 00 Contre : 05 Abstention : 05
--

Questions diverses

La parole est donnée à M. HEURTEBIZE Grégory // Echanges avec M. RENARD Pascal, maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance,



Mireille PIEAU



Le Maire,



Pascal RENARD

